CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

CENTRE DE PARIS

\_\_\_\_\_\_\_

UABT25 : Mémoire de Master

\_\_\_\_\_\_\_

Grade : Master

Mention : Génie civil

Parcours : 01 transitions numérique et environnementale

Cursus A : en alternance et en partenariat avec le CFA Saint-Lambert

Code diplôme MR15501A

\_\_\_\_\_\_\_

Par

Prénom NOM

\_\_\_\_\_\_

**Titre du mémoire de Master**

\_\_\_\_\_\_\_

Le 01 juin 2024

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| LOGO  CCR | LOGO  PARTENAIRE | LOGO  ENTREPRISE |

Résumé

**xxxx**

RESUME

….

Mots clés : ….

SUMMARY

…

Key words : …

*Table des matières*

[Résumé 2](#_Toc208668449)

[Introduction 4](#_Toc208668450)

[Présentation du candidat 5](#_Toc208668451)

[1. Partie 1 : … 6](#_Toc208668452)

[1.1. Aaaaa 6](#_Toc208668453)

[1.1.1. Aaaaaa 6](#_Toc208668454)

[1.2. Aaaaa 7](#_Toc208668455)

[1.2.1. Aaaaaa 7](#_Toc208668456)

[2. Conclusion 8](#_Toc208668457)

[Glossaire des termes techniques et des acronymes 9](#_Toc208668458)

[Bibliographie 10](#_Toc208668459)

[Liste des figures 11](#_Toc208668460)

[Liste des tableaux 11](#_Toc208668461)

[Liste des équations 11](#_Toc208668462)

[Liste des annexes 12](#_Toc208668463)

Introduction

Feuille de remerciements, indiquant clairement dans quelles conditions le travail a été effectué. Il est aussi demandé d’indiquer également les conditions d’usage de l’IA générative (1 page maximum)

Présentation du candidat

(CV détaillé de 2 pages maximum)

# Partie 1 : …

## Aaaaa

Un NF DTU ne prétend pas couvrir tous les travaux. C'est un document type pour des travaux relatifs à des ouvrages couramment réalisés avec des techniques communément maîtrisées par un grand nombre d’entreprises sur l’ensemble du territoire. Il est le fruit de leur expérience collective sur des techniques de mise en œuvre pratiquées depuis suffisamment longtemps pour assurer la bonne qualité des ouvrages.

### Aaaaaa

La nouvelle réglementation amiante, issue du décret du 4 mai 2012 et de ses arrêtés d’application, a modifié les obligations des entreprises, tant pour les travaux de retrait, d’encapsulage ou de démolition d’amiante (sous-section 3) que pour les travaux d’entretien et de maintenance sur des matériaux susceptibles de provoquer l’émission de fibres d’amiante (sous-section 4).

Tableau : tttttt

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

Tableau : tttttt

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |

Au 2 juillet 2015, la valeur limite d’exposition professionnelle (VLEP) est passée de 100 à 10 fibres par litre et les valeurs des niveaux d’empoussièrement ont, quant à elles, été temporairement maintenues au niveau fixé en 2012.

Équation : eeeee.

Équation : eeeee.

Figure : ffffffffff

Figure : ffffffffff

## Aaaaa

### Aaaaaa

L'assurance dommages à l'ouvrage est obligatoire depuis 1979 : pour le maître d'ouvrage, qui fait construire ou qui fait exécuter des travaux sur un bâtiment existant. Elle doit être souscrite avant le début des travaux.

Elle garantit pendant 10 ans les dommages qui se produisent après la réception des travaux (fin officielle du chantier) et qui compromettent la solidité de l'ouvrage, ou qui le rendent inhabitable ou impropre à l'usage auquel il est destiné.

L'assurance dommages joue à compter de la deuxième année. Après l'année de parfait achèvement, l'entrepreneur reste responsable des dommages qui se produisent pendant l'année qui suit la réception des travaux.

Elle garantit le paiement des réparations :

* avant la réception des travaux, si le contrat avec l'entrepreneur est résilié pour inexécution par celui-ci de ses obligations (après mise en demeure infructueuse),
* pendant l'année qui suit la réception, si l'entrepreneur n'a pas rempli ses obligations après la mise en demeure.
* Elle ne garantit pas les risques
* d'incendie ou de dommages en cours de chantier,
* d'abandon de chantier,
* de non-achèvement de chantier

# Conclusion

Glossaire des termes techniques et des acronymes

ADEME : Agence De l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie

AFNOR : Association Française de NORmalisation

Bibliographie

Syndicat national du béton prêt à l'emploi. (2015). *L'industrie française du béton prêt à l'emploi en 2014.* PARIS: UNICEM.

Syntec Ingénierie. (2017, 03 05). *l'Ingénierie*. Récupéré sur Syntec-Ingénierie: http://www.syntec-ingenierie.fr/lingenierie/

World Green Building Council. (2017, 02 03). *Rating tools*. Récupéré sur World Green Building Council: http://www.worldgbc.org/rating-tools

Liste des figures

[Figure 1 : ffffffffff 7](#_Toc208668369)

[Figure 2 : ffffffffff 7](#_Toc208668370)

Liste des tableaux

[Tableau I : tttttt 12](#_Toc55382762)

[Tableau II : tttttt 12](#_Toc55382763)

Liste des équations

[Équation 1 : eeeee. 12](#_Toc85442785)

[Équation 2 : eeeee. 13](#_Toc85442786)

Liste des annexes

Annexe 1 : aaaaa

Annexe 2 : aaaaa